



## DECLARATION D'ACTION CIVIQUE

Reconnaissons-le sans détour. Si la Déclaration d'Action Civique 2020 de l'Union Nationale des Combattants respectait la lettre du sujet adopté par le conseil d'administration de septembre 2019, elle constituerait un échec.

En effet, nous espérons le changement en Algérie. Le mouvement de fond qui a soulevé sa population en 2019 permettait d'envisager un renouvellement du personnel politique dirigeant. Cette relève de la génération qui a connu la guerre d'indépendance du pays par celle qui a subi une guerre civile, aussi meurtrière que la première, avait fait naître un espoir : l'établissement de relations apaisées – en particulier dans le domaine de la mémoire - entre la France et l'Algérie cesserait enfin d'être un rêve impossible.

Sur les deux rives de notre mer commune : la Méditerranée, nous avons la continuité. Personne n'a fait de pas l'un vers l'autre. Ici, la perpétuation de nos divisions sur la colonisation (colonisation et non colonialisme) ne permet pas au peuple français de s'adresser d'une seule voix au peuple algérien. A Alger, Abdelmadjid Tebboune, le nouveau président - issu du sérail - et le gouvernement qu'il a formé, n'ont pas modifié la position officielle de l'Algérie : la colonisation est responsable de tous les maux dont l'Algérie souffre aujourd'hui. Outre la repentance toujours exigée, cette position s'est même durcie : désormais, l'Algérie commémorera la révolte de Sétif du 8 mai 1945.

Ce raidissement rend - pour l'heure - toute tentative d'apaisement impossible. Il ne doit cependant pas nous empêcher de réfléchir aux conditions qui le rendraient possible. Elles passent inévitablement par le respect des principes qui fondent les relations entre les Etats se voulant amis : reconnaissance de l'identité, respect mutuel, coopération.

### **Reconnaissance de l'identité :**

De même que chaque être humain, chaque nation s'identifie par son histoire et sa géographie. Les nations française et algérienne ont des caractères qui les rapprochent et d'autres qui les distinguent.

Les âges historiques ont vu les populations originelles de la France et de l'Algérie accueillir de gré ou de force, des migrants. Les uns sont arrivés chassés de chez eux par la misère, la guerre ou par des ambitions politiques ou religieuses. Les autres se sont présentés en conquérants. Notre pays s'est constitué en nation, dès la fin du Moyen Age, après avoir assimilé plusieurs vagues successives d'immigration. Il se caractérise par un fond culturel gréco-latino-judéo-chrétien et le respect des principes républicains issus de la Révolution de 1789.

La colonisation française dans le monde menée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, sous couvert d'action civilisatrice, s'explique par les luttes du moment entre grandes puissances européennes dans

les domaines politiques (expansionnismes respectifs) et économiques (recherche de matières premières).

Guerre d'Algérie pour nous, guerre de Libération pour les Algériens, ce conflit armé récent, de 1954 à 1962, s'inscrit dans le mouvement de décolonisation issu de la Deuxième Guerre Mondiale. Il a justifié l'engagement sur le terrain de plus d'un million et demi de Français appelés du contingent et marqué les deux pays.

Pour l'Algérie, pays de création récente, une forme de conscience nationale n'est apparue qu'en 1835, avec la lutte d'Abd El Kader contre la présence française.

La lutte armée pour l'indépendance et sa proclamation, en 1962, ont concrétisé cette prise de conscience sous la forme d'un nationalisme caractérisé par le refus, dès 1958, du Front de Libération Nationale (FLN) d'accorder une place à la population d'origine européenne, dans la future Algérie indépendante. Cette décision a entraîné - par la suite - l'exode des Pieds Noirs en 1962. De plus, l'islam est - officiellement - la religion de la République Algérienne Démocratique et Populaire, à l'exception de toute autre. Cet attachement à l'Islam ne doit pas surprendre une part importante des dirigeants du FLN provenant des ulémas de nature religieuse.

Autre différence notable avec la France : une diaspora de six millions de personnes réside dans notre pays (Cf. interview du président Tebboune sur France 24, à l'occasion du 58<sup>e</sup> anniversaire de l'Indépendance). Les plus anciens sont venus en célibataire munis d'un contrat de travail. Ils ont formé la wilaya 7 du FLN qu'ils soutenaient matériellement. Ceux qui sont restés en France vivent chichement d'une pension dont la majeure partie est envoyée en Algérie. Ce sont aujourd'hui les survivants d'une période révolue. La vague suivante, celle des supplétifs de l'Armée Française, les harkis, avec leurs familles, a fui les massacres qui ont suivi l'indépendance. Désormais français, ils sont considérés comme des traîtres par le gouvernement et l'opinion algériens.

Et puis, il y a la troisième génération d'immigrants mêlant les réguliers et les sans-papiers, les réfugiés politiques et les demandeurs d'emploi, les célibataires et les familles. Bénéficiant de la qualité de vie et des avantages sociaux offerts par notre pays, ils se refusent, délibérément, à s'y intégrer.

Le gouvernement algérien veille soigneusement à ce que leurs enfants, nés français, conservent la double nationalité et gardent le contact avec la terre de leurs ancêtres. Il conserve un pouvoir certain de contrôle sur eux.

A titre d'exemple, sans sombrer dans le complotisme, il est légitimement permis de penser que certaines manifestations de rue, telles celles qui ont suivi la victoire de l'équipe algérienne de football lors de la CAN 2019, ont été télécommandées par Alger. Si tel n'est pas le cas, l'absence de réaction du gouvernement algérien tend à prouver qu'il ne les condamne pas. Ce faisant, il pose la question de la réciprocité, fondement des relations apaisées entre Etats.

### **La réciprocité, forme de respect mutuel :**

« J'accorde à vos ressortissants les avantages que je vous demande d'accorder aux miens ». La réciprocité constitue la forme la plus simple de respect mutuel existant entre deux Etats ou deux sociétés humaines. Son établissement se réalise presque naturellement lorsque ces deux Etats ou ces deux sociétés sont de même importance ou de même nature. Or, comme on vient de le voir, la France et l'Algérie ne sont pas des nations de mêmes civilisations et de même importance relative.

Ce constat ne signifie pas que le respect mutuel soit impossible à établir. Il montre seulement que les relations ne seront pas apaisées tant que les demandes réciproques ne seront pas raisonnables et ne se fondent pas sur l'équivalence lorsque la réciprocité s'avère impossible. C'est le cas, par exemple, pour tout ce qui concerne les migrants : d'un côté, on trouve une migration de masse à vocation permanente et de l'autre une migration ciblée sur des besoins particuliers à vocation temporaire.

Or, il apparaît que des conditions considérées de part et d'autre comme des préalables ne paraissent pas raisonnables lorsqu'on les analyse. Le premier et le plus important de ces préalables est la demande de repentance. Quoique réciproque, cette demande ne saurait être rayée d'un trait de plume car elle ne porte pas sur les mêmes faits. Pour l'Etat algérien et pour une partie de la population, la demande de repentance concerne la colonisation. Pour les Français elle se réfère aux drames provoqués par la guerre d'indépendance de l'Algérie. N'étant pas réciproques, elles ne cessent de se dresser l'une contre l'autre. Elles s'opposent d'autant plus fortement que la repentance n'a pas le même sens des deux côtés de la Méditerranée. Pour le musulman, la repentance s'apparente à l'aman qui est une forme de soumission appelant à réparation. En revanche, pour l'homme de tradition judéo-chrétienne, la repentance s'identifie à une demande de pardon qui efface la faute.

Les mêmes mots ayant un sens différent dans chacune des deux parties, l'abandon des demandes de repentance s'impose donc. Le respect mutuel conduit à demander aux historiens de faire comprendre le passé commun de la France et de l'Algérie aux Français et aux Algériens d'aujourd'hui. Cela devrait apaiser le débat si deux conditions sont réalisées. L'histoire ne doit pas être canalisée par des lois mémorielles et elle ne doit pas être sanctifiée comme le fait Bossuet dans son « Discours sur l'histoire universelle ». Ce travail des historiens constitue une première forme de coopération.

### **La coopération :**

La coopération entre les deux pays pour une relecture de leur histoire passe par la reconnaissance de chacune de leurs identités et la réciprocité, forme de respect mutuel. Elle seule est en mesure de combattre le déterminisme, avancé par certains, selon lequel toute possibilité de normalisation des relations bilatérales entre la France et l'Algérie, en particulier mémorielles, était impossible.

Quelques mesures concrètes, peuvent y contribuer :

Avant toute chose, il ne faut pas oublier, et respecter la douleur des familles françaises et algériennes, qui ont perdu les leurs, leurs biens, leurs racines et ont été contraintes – pour certaines - à l'exil, victimes de discrimination dans les deux pays.

La gestion de cette mémoire commune ne doit pas être laissée aux mains de ceux qui veillent, depuis des décennies, à la manipuler, à la déformer, voire à la falsifier aux mieux de leurs intérêts du moment, pour cacher leurs échecs, conserver un pouvoir, se donner une légitimité ou favoriser de simples intérêts politiques, économiques ou personnels.

Il n'est pas honteux de reconnaître, en honorant les victimes, la part commune de responsabilités dans les drames survenus, dans les souffrances corporelles et morales subies ou infligées, à l'aune du contexte de l'époque et de la personnalité des dirigeants respectifs du moment.

Il faut saluer l'ensemble des morts, avec leurs lots de sacrifices, d'actes héroïques et garder leur mémoire intacte pour contribuer à l'éducation civique et morale des jeunes générations.

Il est bon de rappeler que nos Révolutions respectives, menées pour la libération de nos peuples de l'oppression, n'ont pas échappé à la règle et sont nées dans la souffrance et l'injustice.

La recherche d'une mémoire commune décomplexée doit donner la parole et les moyens - par un libre accès aux archives des deux pays - à des chercheurs et à des historiens dont la première qualité sera l'objectivité.

Ces femmes et ces hommes devront être exempts de toute inféodation à des courants politiques, culturels, culturels ou autres. Ils veilleront à ne pas falsifier les événements ou les situations vécues, en les noircissant ou en les mythifiant.

Sur le terrain, peuvent être organisées des rencontres sur les lieux des combats où se retrouvés, face à face, alors jeunes, des combattants du moment, intimement persuadés du bien-fondé des causes qu'ils défendaient.

Il peut être procédé à la recherche, en commun, avant que les souvenirs ne s'effacent définitivement, des lieux de sépulture provisoires ou supposés des morts ou disparus des deux camps, civils ou militaires.

Après ce travail de recherche, l'élaboration de manuels scolaires d'histoire, communs aux deux pays, serait une première réalisation matérialisant cette coopération.

Ainsi seront assumés le meilleur et le pire de cette mémoire commune, sans surenchère aucune, sans recherche de compensations matérielles ou autres avantages qui altéreraient grandement l'esprit de cette démarche.

Enfin, au quotidien, le respect mutuel se doit d'inciter les uns et les autres à ne pas chercher à imposer son mode de vie, sa religion, sa culture, aux habitants du pays qui les accueille, même s'ils ont une langue et un passé commun.

Le respect formel des emblèmes et drapeaux nationaux, pour lesquels tant de combattants ont donné leur vie ou ont été blessés dans leur chair, doit matérialiser ce respect.

Il honorera, aussi, le souvenir du sacrifice commun des aînés des deux pays, durant les deux guerres mondiales, sacrifice qui les lie pour toujours.

**Conclusion :**

Il ne peut y avoir que de la fierté à honorer la mémoire des aînés des deux pays, qui ont défendu les valeurs de "notre cher et vieux pays" et œuvré, d'une façon ou d'une autre, pour la création d'un pays jeune doté d'un potentiel énorme.

L'établissement de relations mémorielles apaisées et exemplaires passant par la reconnaissance des identités, le respect mutuel et la coopération, ne peut que servir la renommée des deux pays et amener - à terme - à la réconciliation, tant souhaitée par une majorité silencieuse des deux peuples.

Comme l'écrit Frantz Fanon :

« Il y a de part et d'autre du monde, des hommes qui se cherchent. Je ne suis pas prisonnier de l'Histoire ».

Reste aux gouvernants des deux pays à faire preuve de réalisme et à instaurer des relations saines, entre deux états souverains, sur un pied d'égalité, sans arrières pensées, matérialisées par une réactualisation des accords bilatéraux, des traités et conventions déjà signés.

Henry DUTAILLY  
Président de la commission *Action Civique*